

Office des professions du Québec

Rapport annuel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation



**2024
2025**

Québec 

Ce rapport a été rédigé et produit par l'Office des professions du Québec.

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912

Sans frais : 1 800 643-6912

Courriel : courrier@opq.gouv.qc.ca

Photographies : Adobe Stock

Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

www.opq.gouv.qc.ca/publications

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 878-2-555-01808-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion d'un document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Office des professions du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète d'un document à des fins éducatives ou non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en indiquer la source.

Office des professions du Québec

**Rapport annuel
du Pôle de coordination pour
l'accès à la formation**

**2024
2025**

Table des matières

Mot de la présidente	7
Introduction	9
Pouvoirs	9
Composition.....	9
Structure organisationnelle.....	10
Travaux du Pôle en 2024-2025	10
Une année de transition et de relance.....	10
Vers un nouveau plan d'action	10
Échanges avec le MIFI au sujet de la reconnaissance des compétences	11
Rencontres tenues	11

Mot de la présidente

À titre de présidente de l'Office des professions du Québec et du Pôle de coordination pour l'accès à la formation, j'ai le plaisir de présenter ce huitième rapport annuel. Depuis ma récente entrée en fonction, j'ai pu constater l'ampleur du travail accompli au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne le bilan des seize mesures identifiées dans le Plan d'action 2019-2024, dont l'objectif visait à améliorer les processus permettant aux professionnels formés à l'étranger d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires du Pôle, ministères et organismes, pour leur collaboration soutenue. Également, je souhaite souligner l'apport remarquable du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, qui a démontré son leadership et son expertise en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

Des démarches sont en cours afin d'élaborer des propositions qui seront partagées prochainement avec les partenaires à l'occasion de la prochaine phase de travail du Pôle. Ces échanges permettront de recueillir leurs commentaires et de poser les fondations du Plan d'action 2026-2029.

De nouveau, je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes et à tous, et je me réjouis des prochains échanges afin de poursuivre l'engagement du Pôle à mobiliser les acteurs concernés et à proposer des solutions concertées pour un meilleur accès à la formation et une intégration des professionnels formés à l'étranger au Québec.



Mélanie Hillinger
Présidente de l'Office des professions du
Québec et présidente du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation

Introduction

Selon le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26, a. 16.24), le Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle) a pour fonctions :

- De dresser un état de situation de l'accès à la formation;
- D'identifier les problèmes et les enjeux liés à la formation;
- D'identifier les besoins en collecte de données à des fins statistiques;
- D'assurer la collaboration entre les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères concernés;
- De proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Au sens de la loi, la « formation » se définit comme toute formation qu'un ordre professionnel exige qu'une personne acquière en application d'un règlement pris en vertu de différents articles du *Code des professions*, dont ceux traitant, notamment :

- Des normes d'équivalence de diplôme (obtenu hors du Québec) ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'un ordre professionnel;
- Des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclus en vertu d'ententes entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement (notamment celui de la France ou de la Suisse);
- Des conditions et autres modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, notamment l'obligation de réaliser des stages et de réussir des examens.

Pouvoirs

Depuis l'entrée en vigueur, en 2017, de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (L.Q. 2017, c. 11), l'Office des professions du Québec (Office) peut formuler des recommandations en matière d'accès à la formation à un ministère, à un organisme, à un ordre professionnel, à un établissement d'enseignement ou à toute autre personne (RLRQ, c. C-26, a. 16.27).

Dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation, l'instance concernée doit informer l'Office par écrit des suites qu'elle entend y donner et, si elle n'entend pas y donner suite, des motifs justifiant sa décision (*ibid.*).

Composition

Outre l'Office qui en assure la présidence et la coordination opérationnelle, les ministères et organismes suivants font partie du Pôle :

- Le Bureau de coopération interuniversitaire;
- La Commission des partenaires du marché du travail;
- Le Conseil interprofessionnel du Québec;
- La Fédération des cégeps;
- Le ministère de l'Éducation;
- Le ministère de l'Enseignement supérieur;

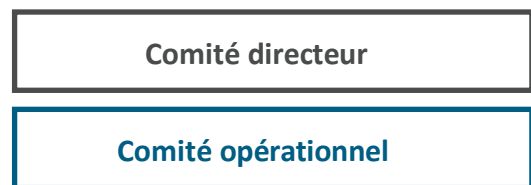
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Structure organisationnelle

Le Pôle est divisé en deux instances. D'une part, le comité directeur du Pôle, composé des présidents d'organismes et des sous-ministres des ministères partenaires, qui a pour mission d'adopter les orientations stratégiques retenues par les organisations concernées.

D'autre part, le comité opérationnel du Pôle, composé des directeurs et des professionnels des organisations partenaires, qui a pour mandat de proposer des pistes d'action concernant notamment l'accès à la formation d'appoint et aux stages, ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires à leur mise en œuvre.

Structure organisationnelle du Pôle



Travaux du Pôle en 2024-2025

Le rapport annuel 2023-2024 du Pôle présentait le bilan des seize mesures du Plan d'action 2019-2024 ayant pris fin le 31 mars 2024. Ce plan améliore les processus permettant aux professionnels formés à l'étranger (PFE) d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Une année de transition et de relance

Avec la fin de ce plan d'action, l'année 2024-2025 a marqué un moment charnière pour le Pôle. Cette période a été consacrée à la réflexion stratégique et à la définition des prochaines orientations, en collaboration avec les partenaires du Pôle. L'objectif demeure inchangé : faire du Pôle un espace de concertation favorisant l'accès à la formation, l'admission aux ordres professionnels ainsi que la prestation de services professionnels de qualité à la population québécoise.

Parmi les étapes franchies, notons l'embauche à l'automne 2024 d'une ressource dédiée à la coordination opérationnelle du Pôle, témoignant de la volonté de relancer activement les travaux.

Vers un nouveau plan d'action

En 2025, un changement de présidence est survenu à l'Office. Dans ce contexte de renouvellement, des discussions internes ont permis de faire émerger plusieurs pistes d'action en vue de la prochaine phase de travail du Pôle. Ces suggestions seront partagées avec les partenaires afin de recueillir leurs commentaires et de poser les fondations du futur Plan d'action 2026-2029.

Les prochaines étapes prévues sont les suivantes :

- Printemps-été 2025 - Rencontres de réactivation du comité directeur et du comité opérationnel ;
- Automne 2025 - Rencontres de travail bilatérales avec les partenaires du Pôle ;
- Échanges et validation des actions proposées (hiver 2026);
- Dépôt du Plan d'action 2026-2029 du Pôle (printemps 2026).

Le Pôle poursuit ainsi son engagement à mobiliser les acteurs concernés et à proposer des solutions concertées pour un meilleur accès à la formation et une intégration professionnelle des PFÉ au Québec.

Échanges avec le MIFI au sujet de la reconnaissance des compétences

De 2021 à 2023, en étroite collaboration avec l'Office des professions du Québec ainsi que le Conseil interprofessionnel du Québec et la Commission de la construction du Québec, le MIFI a coordonné la mise en œuvre d'un plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et assure depuis, avec ses collaborateurs, le suivi des actions en la matière.

Des échanges avec le MIFI ont permis de faire ressortir différents enjeux de reconnaissance des compétences persistants pour les professionnels formés à l'étranger, malgré les avancées importantes et récentes et les nouveaux services mis en place par le MIFI et l'ensemble des partenaires gouvernementaux, notamment :

- Les outils et les pratiques d'évaluation des qualifications professionnelles et des compétences;
- Le besoin, pour certain(e)s candidat(e)s, de suivre une formation d'appoint;
- La disponibilité et l'accessibilité des formations d'appoint;
- Les défis liés à l'accès aux stages prescrits;
- Les frais liés aux démarches de reconnaissance des compétences;
- Le taux de décrochage observé à différentes étapes du parcours.

Dans une perspective de collaboration continue, d'autres discussions sont prévues afin de cerner des éléments structurants qui pourraient être suivis par le Pôle au courant des prochaines années, en soutien à l'amélioration des parcours de reconnaissance des compétences.

Rencontres tenues

Dans le contexte de la réflexion stratégique amorcée par le Pôle à la suite de la conclusion du Plan d'action 2019-2024, les efforts ont été concentrés à déterminer et à définir les orientations pour préparer les prochaines étapes, telles que décrites dans les sections précédentes.

Des échanges et des rencontres de travail auront lieu prochainement avec les partenaires du Pôle. Celles-ci permettront de consolider les orientations envisagées, de valider les pistes d'action identifiées et de jeter les bases du futur Plan d'action 2026-2029.

